



Previcur® ENERGY

FONGICIDE destiné à lutter contre Pythium et Phytophthora en traitement des plants d'aubergine, chicorée witloof, concombre, cornichon, choux, courgette, laitue, frisée, scarole, melon, poivron, tomate et cultures ornementales ainsi qu'en apport dans l'eau d'irrigation sur aubergine, concombre, melon, poivron et tomate.

*

*Cf. tableau des usages.

Conditionnement(s)

Bidon 1 L

Bidon 5 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 28-P 07

Formulation : concentré soluble

Numéro AMM : 2070107

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74
rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : propamocarb
Teneur : 530g/l, soit 47.3% (m/m)
Famille chimique : carbamates
Mode d'action : Action translaminaire et doté de propriétés systémiques par le xylème

Substance active : fosétyl
Teneur : 310g/l, soit 27.7% (m/m)
Famille chimique : monoéthyl phosphites de sodium
Mode d'action : Absorbé par les feuilles et les racines, il est doté d'une systémie à la fois ascendante et descendante.

Description

PREVICUR ENERGY est un fongicide systémique à action multi-sites. PREVICUR ENERGY stimule les défenses naturelles de la plante. PREVICUR ENERGY est particulièrement recommandé en traitement de sol pour lutter contre Pythium et Phytophthora responsables des fontes de semis, pourritures racinaires et pourritures des collets. PREVICUR ENERGY est aussi utilisé avant mise en forçage des racines de chicorées soit par trempage des racines soit par pulvérisation sur les collets. PREVICUR ENERGY s'utilise également par apport dans l'eau d'irrigation contre Pythium et Phytophthora.

Préparation

Préparation de la bouillie

Avant la préparation de la bouillie, veillez à nettoyer soigneusement le pulvérisateur et le matériel d'application de PREVICUR ENERGY . Mettre la quantité requise de PREVICUR ENERGY dans le volume d'eau nécessaire (voir le chapitre "conditions de traitement")

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

Les reliquats de bouillie en culture sous abris et les solutions de forçage d'endive doivent être traités par un procédé adéquat visant à diminuer les concentrations en substances actives à un niveau compatible avec :

- les limites de potabilisation des eaux superficielles (< 2 µg/L pour la substance active, 5 µg/L pour l'ensemble des substances).
- les concentrations acceptables vis-à-vis des organismes aquatiques (< 2µg/L pour la substance active).
- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez les points d'eau.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Protégez les pollinisateurs.

Surveillez les conditions météorologiques.

Protégez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRACTIQUE.FR - FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
- - non concerné par un classement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Laitue	Mildiou	2.511l/ha			1a
Laitue	Pythiacées, Mildiou	300.039ml/r			1a
Laitue	Pythiacées, Mildiou	3.038ml/m2			1a

les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 - En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres pour limiter les risques d'eutrophisation.

Décali de rentrée

48 heures après traitement.

Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant les phases de mélange/chargement pour les usages avec incorporation au substrat

Mentions obligatoires

SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. En cas d'irritation ou de rougeur persistante, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : 0°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : - -



Previcur[®]
ENERGY

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Tomate	Pythiacées	3.011l/ha		3	1a
Tomate	Pythiacées	3.011l/ha		3	1a
Tomate	Pythiacées, Champignons autres que pythiacées	3.038ml/m2			1a
Tomate	Pythiacées, Champignons autres que pythiacées	300.039ml/r			1a
Aubergine	Pythiacées	3.011l/ha		3	1a
Aubergine	Pythiacées	3.011l/ha		3	1a
Aubergine	Pythiacées, Champignons autres que pythiacées	3.038ml/m2			1a
Aubergine	Pythiacées, Champignons autres que pythiacées	300.039ml/r			1a
Concombre	Pythiacées, Mildiou	3.011l/ha		3	1a
Concombre	Pythiacées, Mildiou	3.011l/ha		3	1a
Concombre	Pythiacées, Mildiou	3.038ml/m2			1a
Concombre	Pythiacées, Mildiou	300.039ml/r			1a
Cornichon	Pythiacées, Mildiou	3.011l/ha		3	1a
Cornichon	Pythiacées, Mildiou	3.011l/ha		3	1a
Cornichon	Pythiacées, Mildiou	3.038ml/m2			1a
Cornichon	Pythiacées, Mildiou	300.039ml/r			1a
Courgette	Pythiacées, Mildiou	3.011l/ha		3	1a
Courgette	Pythiacées, Mildiou	3.011l/ha		3	1a
Courgette	Pythiacées, Mildiou	3.038ml/m2			1a
Courgette	Pythiacées, Mildiou	300.039ml/r			1a
Chicorée Witloof production de chicons	Mildiou, Pythium	20.038ml/m		21	1a
Chicorée Witloof production de chicons	Mildiou	40.059ml/hl		21	1a
Chou	Pythiacées, Mildiou	300.039ml/r			1a
Chou	Pythiacées, Mildiou	3.038ml/m2			1a
Melon	Pythiacées, Mildiou	3.011l/ha		3	1a
Melon	Pythiacées, Mildiou	3.011l/ha		3	1a
Melon	Pythiacées, Mildiou	3.038ml/m2			1a
Melon	Pythiacées, Mildiou	300.039ml/r			1a
Poivron	Pythiacées, Mildiou	3.011l/ha		3	1a
Poivron	Pythiacées, Mildiou	3.011l/ha		3	1a
Poivron	Pythiacées	6.038ml/m2			1a



Previcur[®]
ENERGY

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Poivron	Pythiacées	300.039ml/r			1a
Radis	Mildiou	2.511l/ha		14	1a
Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires (PPAMC)	Mildiou	2.511l/ha		NC	1a
Cultures ornementales	Pythiacées	300.039ml/r		NC	1a
Cultures ornementales	Pythiacées	3.038ml/m ²		NC	1a

*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse

:<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mlrs>

Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

1. Organismes aquatiques

1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres pour limiter les risques d'eutrophisation.

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

CULTURES	MALADIE	DOSE	CONDITIONS D'APPLICATIONS
Chicorée, Production de chicon: Endive, Pissenlit, Barbe de capucin	Mildiou, Pythium	20ml/m ²	1 trait./an 1 application - traitement des plants (pulvérisation sur collet) - Ne pas appliquer la préparation lors de la phase de forçage si une autre préparation à base de fosétyl a été utilisée en plein champ
Chicorée, Production de chicon: Endive, Pissenlit, Barbe de capucin	Mildiou	40ml/hl	1 trait./an application - traitement des plants, trempage des racines (solution circulante) - Ne pas appliquer la préparation lors de la phase de forçage si une autre préparation à base de fosétyl a été utilisée en plein champ
Chou (autorisé uniquement sur chou pommé, chou de Bruxelles, brocoli, chou-fleur, chou de Chine, chou vert, chou-rave)	Champignons (Pythiacées), Mildiou	300ml/m ³	1 trait./an 1 application - traitement du sol (incorporation au substrat en pépinière) - Autorisé uniquement sur chou pommé, chou de Bruxelles, brocoli, chou-fleur, chou de Chine, chou vert, chou-rave
Chou (autorisé uniquement sur chou pommé, chou de Bruxelles, brocoli, chou-fleur, chou de Chine, chou vert, chou-rave)	Champignons (Pythiacées), Mildiou	3ml/m ²	2 trait./an applications - traitement du sol (arrosage des substrats en pépinière) - Autorisé uniquement sur chou pommé, chou de Bruxelles, brocoli, chou-fleur, chou de Chine, chou vert, chou-rave
Concombre, Courgette, Cornichon et autres cucurbitacées à peau comestibles	Champignons (Pythiacées), Mildiou	3L/ha	4 trait./an en substrat artificiel et 2 trait./an au champ apport dans l'eau d'irrigation
Concombre, Courgette, Cornichon et autres cucurbitacées à peau comestibles	Champignons (Pythiacées), Mildiou	3ml/m ²	2 applications - traitement du sol (arrosage des substrats en pépinière)
Concombre, Courgette, Cornichon et autres cucurbitacées à peau	Champignons (Pythiacées), Mildiou	300ml/m ³	1 trait./an 1 application - traitement du sol (incorporation au substrat en



CULTURES	MALADIE	DOSE	CONDITIONS D'APPLICATIONS
comestibles			pépinière)
Laitue (Autorisé uniquement sur laitue)	Mildiou	2,5L/ha	2 applications - traitement des parties aériennes, autorisé uniquement sur laitue
Laitue, Chicorée - Scarole, Chicorée - Frisée, Mâche, Roquette et autres salades	Champignons (Pythiacées), Mildiou	3ml/m ²	2 applications - traitement du sol (arrosage des substrats en pépinière)
Laitue, Chicorée - Scarole, Chicorée - Frisée, Mâche, Roquette et autres salades	Champignons (Pythiacées), Mildiou	300ml/m ³	1 trait./an 1 application - traitement du sol (incorporation au substrat en pépinière)
Laitue, Chicorée - Scarole, Chicorée - Frisée, Mâche, Roquette et autres salades	Champignons (Pythiacées), Mildiou	300ml/m ³	Traitement des plants - incorporation au substrat (pépinière) - 1 application max
Laitue, Chicorée - Scarole, Chicorée - Frisée, Mâche, Roquette et autres salades	Champignons (Pythiacées), Mildiou	3ml/m ²	Arrosage des substrats (pépinière) - 2 applications max
Melon, Pastèque, Potiron, et autres cucurbitacées à peau non comestible	Champignons (Pythiacées), Mildiou	300ml/m ³	1 trait./an 1 application - traitement du sol (incorporation au substrat en pépinière)
Melon, Pastèque, Potiron, et autres cucurbitacées à peau non comestible	Champignons (Pythiacées), Mildiou	3L/ha	2 applications max au champ, 4 applications max en substrat artificiel - apport dans l'eau d'irrigation
Melon, Pastèque, Potiron, et autres cucurbitacées à peau non comestible	Champignons (Pythiacées), Mildiou	3ml/m ²	2 applications - traitement du sol (arrosage des substrats en pépinière)
Poivron, Piment	Champignons (Pythiacées), Mildiou	6ml/m ²	2 applications : 1ère application à 6ml/m ² , 2nde application à 3ml/m ² - traitement des plants (arrosage des substrats en pépinière)
Poivron, Piment	Champignons (Pythiacées), Mildiou	3L/ha	2 trait./an apport dans l'eau d'irrigation au champ et 4 trait./an en substrat artificiel
Poivron, Piment	Champignons (Pythiacées), Mildiou	300ml/m ³	1 trait./an 1 application - traitement du sol (incorporation au substrat en pépinière)
Tomate, Aubergine	Champignons (Pythiacées)	3L/ha	2 trait./an apport dans l'eau d'irrigation au champ et 4 trait./an en substrat artificiel
Tomate, Aubergine	Champignons (Pythiacées)	300ml/m ³	1 trait./an 1 application - traitement du sol (incorporation au substrat en pépinière)
Tomate, Aubergine	Champignons (Pythiacées)	3ml/m ²	2 applications - traitement du sol (arrosage des substrats en pépinière)
Tomate, Aubergine	Champignons autres que Pythiacées	300ml/m ³	1 application/an max - incorporation au substrat (pépinière)
Tomate, Aubergine	Champignons autres que Pythiacées	3ml/m ²	2 applications/an max - arrosage des substrats en pépinière
Cultures ornementales: Arbres et arbustes d'ornement, bulbes ornementaux, cultures florales et plantes vertes, rosier	Champignons (Pythiacées), Mildiou	300ml/m ³	1 trait./an 1 application - traitement du sol (incorporation au substrat en pépinière)
Cultures ornementales: Arbres et arbustes d'ornement, bulbes ornementaux, cultures florales et plantes vertes, rosier	Champignons (Pythiacées), Mildiou	3ml/m ²	2 applications - traitement du sol (arrosage des substrats en pépinière)
Radis	Mildiou	2,5l/ha	
PPAMC: Plantes à parfum, aromatique, médicinales et condimentaires (alimentaires et non alimentaires), Epices, plantes à infusions, Pavot (PAPRH) et autres graines oléagineuses Non autorisé sur les fines herbes	Mildiou	2,5l/ha	Traitement des parties aériennes - max 2 applications/an

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Utiliser toujours PREVICUR ENERGY aux doses recommandées. **1 - Apport dans l'eau d'irrigation (usage dans le circuit de goutte à goutte):** Sur concombre et melon, utiliser PREVICUR ENERGY par apport dans l'eau d'irrigation uniquement s'il n'y a pas d'usage conjoint d'une préparation à base de propamocarbe en traitement des parties aériennes. S'assurer que PREVICUR ENERGY atteigne les racines des plantes. Les interventions doivent être préventives et débuter dès la plantation afin de favoriser la reprise des plants. Veiller à respecter le calendrier d'application et en particulier les traitements dès que la charge en fruits devient importante ou que les conditions deviennent stressantes pour les plantes (températures excessives, stress hydriques...). Ces périodes sont propices à l'affaiblissement des plantes et aux pertes racinaires tout en étant favorables au développement de pythiacées très virulentes (Pythium



aphanidermatum). Traitement possible avec PREVICUR ENERGY en pépinière par arrosage ou incorporation suivi d'un traitement en production sur les cultures de référence laitue, concombre, melon, tomate et leurs cultures rattachées.

2 - Traitement des substrats en production de plants: S'assurer que PREVICUR ENERGY soit également réparti dans le substrat destiné aux plants. PREVICUR ENERGY s'utilise soit en incorporation au terreau lors de la fabrication des mottes, soit en arrosage à la surface des mottes. Traitement des plants sous serres (arrosage des substrats) uniquement avec un système automatisé. La quantité de bouillie à apporter par unité de volume de terreau ou par unité de surface de mottes peut varier de façon importante en fonction de la capacité de rétention et l'humidité initiale du substrat, ainsi que de la profondeur des mottes. Elle varie de 60 à 140 litres/m³ en incorporation et de 2 à 4 litres/m² en arrosage. - Incorporation au terreau: Ajouter 300 ml de PREVICUR ENERGY à la quantité d'eau nécessaire au mouillage d'un m³ de terreau. Appliquer la bouillie, et veiller à assurer une parfaite homogénéisation. Procéder ensuite à la fabrication des mottes. - Arrosage des mottes: Ajouter la dose de PREVICUR ENERGY requise (voir tableau des doses recommandées) à la quantité d'eau nécessaire à l'arrosage d'un m² de mottes. Arroser les mottes en veillant à bien les humecter tout en évitant le ruissellement. Lorsque la végétation est présente, procéder immédiatement après à un léger arrosage à l'eau claire afin de s'assurer que tout le produit atteigne le substrat et n'entraînera pas de phytotoxicité sur les jeunes organes. Réaliser le premier traitement par arrosage au moment du semis et intervenir à nouveau environ 2 semaines plus tard dans le cas des pépinières de cycle court ou à mi-pépinière pour les productions de plants de durée plus longues. Lorsque la reprise des plants est connue pour être difficile après plantation (exemple: plantations très précoces de melon...), réaliser le second traitement par arrosage environ une semaine avant la fin de la pépinière.

3 - Forçage des endives: S'assurer que la totalité de la bouillie de PREVICUR ENERGY soit appliquée sur les collets des racines ou dans la solution nutritive. PREVICUR ENERGY s'utilise en une seule application, par pulvérisation des collets avant la mise en forçage, ou dans la solution circulante le 1er jour du forçage. - Pulvérisation des collets: préparer une solution contenant 20 ml de PREVICUR ENERGY et 5 à 10 litres d'eau pour traiter 1 m² de racines. Après positionnement des racines dans les bacs de forçage, pulvériser la bouillie à raison de 5 à 10 litres par m² de bacs. Respecter un délai de 12 à 24 heures entre la pulvérisation et la mise en eau des bacs pour une meilleure absorption du produit. - Traitement dans la solution nutritive: Le premier jour de forçage, apporter dans le bac de réserve de solution nutritive 40ml de PREVICUR ENERGY par hl de solution nutritive. Tenir compte de l'ensemble du volume de solution circulante afin d'éviter les erreurs de dosage.

4 - Traitement des parties aériennes : S'assurer que le traitement atteigne le feuillage. Traiter par pulvérisation au moyen d'une rampe avec un volume de bouillie de 400 à 1000 litres par hectare. 2 applications seront réalisées entre la plantation et le stade 16-18 feuilles en veillant à respecter le délai d'emploi avant récolte. Il est recommandé d'alterner les familles chimiques et de ne pas dépasser 12 jours entre 2 traitements.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Classification FRAC

28 - Action translaminaire et doté de propriétés systémiques par le xylème

P 07 - Absorbé par les feuilles et les racines, il est doté d'une systémie à la fois ascendante et descendante.

Conditions du milieu

Parasites visés :

PREVICUR ENERGY est efficace sur les parasites suivants: *Phytophthora capsici*, *Phytophthora cryptogea*, *Phytophthora nicotianae* var. *parasitica*, *Pythium aphanidermatum*, *Pythium ultimum*.

Pour plus de précisions se référer au tableau des usages et à la notice technique en vigueur.

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Respecter un délai de 30 jours entre le dernier traitement et la plantation ou le semis d'une culture suivante.

Mesures de protections des individus



Previcur®
ENERGY

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :					PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PRÉPARATION/ MELANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		AUTRES TYPES D'APPLICATION**	NETTOYAGE	
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE			
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique		Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		EPI vestimentaire ET EPI partiel				EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)							
LUNETTES et ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)							
PROTECTION RESPIRATOIRE Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) ⁽¹⁾							
BOTTES certifiées EN 13 832-3							

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

**Aucun EPI nécessaire pour cette phase d'application car celle-ci est automatisée (Apport dans l'eau d'irrigation; Traitement des plants sous serres via l'arrosage des substrats ; Incorporation au substrat ; Traitement des endives par pulvérisation sur collet et trempage des racines.)

(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Previcur® Energy ▫ 530 g/l propamocarb 310 g/l fosétyl ▫ AMM n°2070107 ▫ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▫ © Marque déposée Bayer

Sensibilisation cutanée, catégorie 1



⚠ ⚠ ⚠ Attention ⚠ ⚠ ⚠ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Mai 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)